

- Préfecture de La Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MARLHES

SEANCE DU 23 octobre 2008

Objet	Approbation Plan Local d'Urbanisme.
--------------	-------------------------------------

Nombre de conseillers	
en exercice	15
présents	14
votants	14
absents	1
exclus	0

Le vingt trois octobre deux mil huit à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de MARLHES, Loire, se sont réunis à la Mairie de MARLHES, Salle du Conseil, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le seize octobre deux mil huit par Monsieur Jean GILBERT, Maire.

PRESENTS : GILBERT Jean ; DROIN Anne ; MOUNIER Catherine ; ROMIER Bernard ; CHORAIN Paul ; DEFOURS Roger ; ROCHER Roseline ; MONTEUX Nicole ; FRECENON Hervé ; PADEL Jean-Jacques ; BRIOUDE Sylvie ; DOURRET Sophie ; LO MANTO Annie ; BOULIER Christian.

ABSENT EXCUSE : EPALLE François.

SECRETAIRE : MONTEUX Nicole.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-1 et R 123-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2003 et celle en date du 26 janvier 2006 fixant les modalités de la concertation,

Vu le débat organisé le 29 mars 2007 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,

Vu la délibération en date du 21 février 2008 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu les observations résultant de la consultation des services associés et consultés et de l'enquête publique,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols devenu Plan Local d'Urbanisme (rapport de présentation, Projet d'aménagement et de développement durable, règlement, documents graphiques, annexes).

Monsieur le Maire présente les modifications apportées suite à la consultation des personnes associées et consultées et de l'enquête publique. Ces modifications sont explicitées dans le compte-rendu de la réunion du groupe de travail en date du 2 octobre 2008.

Ce compte-rendu est disponible en Mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'approuver le Plan Local d'Urbanisme.

Le P.L.U. est tenu à disposition du public à la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au P.L.U. ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications.

Certifié,
Ont signé au Registre tous les membres présents.

Fait à Marlies, le 3 novembre 2008.

Le Maire,
J. GILBERT



DATE D'ENVOI A LA PREFECTURE :
DATE DE PUBLICATION OU DE NOTIFICATION :